

**N° OJ : 81****Projet d'Arrêté - Conseil du 03/10/2022****Objet : Culture et Tourisme.- Asbl "Angel Ciné".- Subsidés spécifiques : 2.000,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Angel Ciné";

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 2.000,00 EUR à l'attention de l'asbl "Angel Ciné" pour l'organisation du festival "Aflam du Sud 2021", réparti comme suit :

- 1.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022;
- 1.000,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2022.

Annexes :